

LES JUIFS ET JUIVES ETRANGERS

RAFLÉS EN ISÈRE EN 1942

ATELIER 3 : WEINBERGER JOSEPH

Document 1 : Notice de renseignements établie dans la commune du Perrier le 2 août 1942 (ADI, 2973W896).

Nom et prénoms : *Weinberger Joseph* Nationalité : *Autrichienne*

DEPARTAMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE LE PERIER
ARRONDISSEMENT de Grenoble

Annexe n° 1
Etranger non salarié

DEMANDE DE
rayer l'une ou l'autre indicat. ci-jointe.

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS
à compléter avec soin et à annexer au dossier.

Nom : *Weinberger*
Prénoms : *Joseph*
Date de naissance : *29 Mai 1902*
Lieu de naissance : *Vienna Autriche*
Nationalité : *Autrichienne*
Adresse exacte dans la commune : *LE PERIER, Quartier des Bourbons*
Profession réellement exercée : *néant*

1° Renseignements généraux.
a) DEMANDE DE PREMIÈRE CARTE.

Point d'entrée en France : *Morane* Date d'entrée en France : *29 Janvier 1939*
L'intéressé vous a-t-il produit un passeport, s'il n'est ni Belge, ni Luxembourgeois ? *non à Nice*
Labellé intégral du visa consulaire français apposé sur ce passeport (pour les étrangers astreints à cette formalité) :
L'intéressé est-il venu comme touriste ? *non*
A-t-il l'intention de se fixer définitivement en France ? *si possible*

T. S. V. P.

Moyens d'existence ? A préciser : *locof. pa. m.*

N'est-il pas susceptible d'occuper, sous peu, un emploi salarié ? *non*

A-t-il de la famille directe en France ? (Père, mère, enfants ou petits-enfants) : *neant*

Taxe applicable (taxe réduite à justifier, en cas de proposition) : *loof*

L'intéressé a-t-il fait ultérieurement d'autres séjours en France ? Dates et localités ?
*Morane 28 Janvier 1939 au 2.5.39
Nice du 3.5.39 au 1.12.41
Poulani du 2.12.41 au 19.3.42
Le Perrier depuis le 19.3.42*

A-t-il sollicité la délivrance d'une carte d'identité ? Ou ? *oui à Nice le 6 Mai 1939*

A-t-il été mis en possession de ce titre de séjour ? *non respecté à part*

Depuis sa dernière entrée en France, a-t-il résidé dans d'autres communes ? Lesquelles ? *non à part*

QUESTIONS sur les documents 1 et 2 :

Quelle est la nationalité de Joseph Weinberger ?

Quand et à quel âge a-t-il émigré en France ?

Où et quand a-t-il résidé en France entre son entrée sur le territoire et l'année 1942 ?

PREFECTURE DE POLICE PARIS, le 14 JUN 1939 14 JUN 1939

Direction de l'Administration et de la Police Générales
Sous - Direction des Etrangers et Passeports

LE PREFET DE POLICE

N° 1.631.395 A Monsieur le *Préfet des Alpes. Maritimes*
-Etrangers- *Nice*

J'ai l'honneur de vous faire connaître, à toutes fins utiles, que je transmets, par ce courrier, à M. Le Ministre de l'Intérieur, en application de sa Circulaire N° 354 du 30 Avril 1938, le questionnaire spécial de

M. Weinberger Josef
Mme Weinberger Marie Klauener Carole
né le 29.5.1902
ville 1-9 - 1892
à Vienne
à Vienne
se disant "réfugié provenant d'Autriche".

Cet étranger aurait l'intention de se rendre dans votre Département. *à Nice*

LE PREFET DE POLICE
Le Directeur adjoint
Le Chef de Bureau

7-1 copie de l'autruche
à M. le Cpt de la Police
d'Etat de Nice, pour recherches
et régularisation de cet étranger
au pt. de vue de sa carte d'identité
Nice, le 12.7.1939.
P. de Préfet
de la P.

fr. 680-739

Quel est le statut de Joseph Weinberger en France selon sa déclaration ? Pour quelles raisons selon vous a-t-il pu quitter l'Autriche (qui fait désormais partie de l'Allemagne) ?

Par qui est-il accompagné quand il s'installe à Nice ? De qui peut-il s'agir selon vous ?

25513E
29 OCT 1941
B1 3-1449
EF 05616
Nice, le 11 Octobre 1941.

Le soussigné:

WEINBERGER Joseph
Né le 29/5/1902 à VIENNE (Autriche)
Célibataire
Sans profession
De Nationalité Ex-Autrichienne
Domicilié à NICE, 26 Avenue Frémont.
Titulaire du récépissé C.d'I. N°0021 délivré à Nice le 4 Mai 1939 valable par prorogations successives au 1er Novembre prochain.

D.A.

Sollicite de la haute bienveillance de Monsieur le Conseiller d'Etat, Préfet des Alpes-Maritimes LA PROROGATION DE SON SEJOUR venant à expiration le 30 Octobre courant.

Le soussigné qui habite Nice depuis le 2 Mai 1939 a fait toute la guerre 1939/1940 comme PRESTATAIRE ENGAGÉ VOLONTAIRE et demeura attaché au Camp de la Langlade (Gard) jusqu'au 28 Juin 1941, date à laquelle il fut définitivement réformé et renvoyé à ses foyers à Nice, son lieu de domicile d'avant la guerre et où les membres de sa famille sont fixés.

Dans

Dès son retour il sollicita et obtint le 6 août 1941 (M.P. du 3/7/1941) l'autorisation de continuer son séjour jusqu'au 1er Novembre renouvelable; mais qu'entre temps il fut convoqué le 27 août 1941 à la Police d'Etat où il fut informé qu'il devrait à l'expiration des 3 mois aller habiter un autre Département.

Ayant toujours fait son devoir et été respectueux des lois de l'hospitalité, sans jamais avoir fait l'objet d'une moindre observation défavorable; vivant en hôte paisible et disposant de capitaux suffisants pour subvenir à ses besoins sans devoir chercher un emploi rémunéré ou se livrer à une activité professionnelle quelconque, vivant au contraire en touriste et étant dans le Département bien avant la guerre, il est persuadé qu'il est victime d'une erreur ou d'une confusion. C'est pourquoi il vous supplie Monsieur le Préfet, de vouloir bien reconsidérer son cas et lui

.....

accorder comme à l'ordinaire la prorogation de séjour sollicitée, afin de lui épargner la douleur de devoir se séparer de sa famille et les difficultés souvent insurmontables qu'il ne manquerait certainement pas de rencontrer pour son séjour dans un autre Département.

Il est prêt à fournir toutes les garanties morales et matérielles qui pourront lui être imposées.

Il ajoute qu'il n'a cessé de déployer, depuis son retour du service, tous ses efforts pour obtenir les visas nécessaires pour son départ à la Havane, visas qu'il a le ferme espoir de pouvoir obtenir dans un temps très proche, les conditions requises pour l'octroi dudit visa venant précisément d'être remplies par un sien parent qui se trouve aux Etats-Unis.

Le soussigné prend d'ores et déjà l'engagement de quitter le Département pour se rendre directement à Cuba, dès que les formalités en cours pour l'octroi des différents visas de sortie, de transit et de destination seraient terminées, ce qui ne saurait tarder.

C'est confiant en vos hauts sentiments de bonté et de justice, qu'il a le ferme espoir que vous voudrez bien, Monsieur le Préfet lui accorder un suprême et dernier délai de 3 MOIS pour préparer son départ.

Il vous prie, d'apprécier, Monsieur le Préfet, l'assurance de ses sentiments les plus respectueux.

Joseph Weinberger

40139

Mr. WEINBERGER Joseph
26, Avenue Frémont
N I C E

Qu'a fait Joseph Weinberger pendant la durée de la guerre ? Sous quel statut ?

Joseph Weinberger a-t-il l'intention de rester en France selon cette déclaration de 1941 ? Quels sont ses projets ?

Selon ce document, pourquoi Joseph Weinberger a-t-il quitté Nice ?

Sur quels aspects insiste-t-il particulièrement dans son courrier ? Pourquoi selon vous ?



14° LÉGION .

 Compagnie de
 1° ISÈRE .

 Section de
 LA MURE .

 Brigade de
 VALBONNAIS .
du 27 août 1942
 PROCES VERBAL
 d'arrestation
 des sujets juifs
 mentionnés dans
 le présent .

 1° EXPÉDITION .


 CE JOURD'HUI, vingt sept Août mil neuf cent
 quarante deux à cinq heures,
 Nous soussignés : TISSIER, Louis, M.D.L. Chef
 et
 CLEMENT, Paul
 Gendarme à la résidence de Valbonnais, départe-
 ment de l'Isère, revêtus de notre uniforme, et con-
 formément aux ordres de nos chefs, agissant en
 vertu d'une réquisition de Monsieur le Préfet
 régional, à nous remise par notre Commandant de
 section le 25 août 1942, prescrivant l'arresta-
 tion des sujets juifs résidant dans notre cir-
 conscription, nous nous sommes rendus à leur do-
 micile où après les avoir mis au courant du but
 de notre visite, nous avons mis en état d'arresta-
 tion les nommés :
 1° WEINBERGER (Joseph), né le 27 mai 1904 à
 Vienne (Autriche), de Henri et de Klausner (Cécile
 sans profession, demeurant à Le Pârier (Isère),
 astreint à résidence dans le canton de Valbonnais
 à Valbonnais, le 27 août 1942.
 2° KORN (Lyzor), né le 29 mars 1909 (Lodz (Polo-
 gne) de Abraham et de Pola (Jabai), ingénieur en
 C.S.P. demeurant 23 Rue Lafayette à Grenoble,
 en villégiature à Valbonnais (La eau de la Ro-
 che) .
 Les sus-nommés ont été transférés le même jour
 à la caserne Bizanet à Grenoble .
 DEUX EXPÉDITIONS : la première, à Monsieur le
 PRÉFET de l'Isère à Grenoble, la deuxième aux ar-
 chives .
 Fait et clos à Valbonnais, les jour, mois et an
 que dessus .
Tissier *Clement*

*Présenté par le Commandant de la brigade
 à Monsieur le Préfet de l'Isère à Grenoble .
 à Valbonnais, le 27 août 1942.*

QUESTIONS sur le document 5 :

Qui arrête Joseph Weinberger le 27 août 1942 ?
Pour quelle raison ?

Par qui cette arrestation est-elle ordonnée ? Qui
d'autre est arrêté à Valbonnais ce jour-là ?

Où les personnes arrêtées sont-elles emmenées ?

BILAN :

Que révèle le parcours de Joseph Weinberger sur la situation des Juifs et Juives allemand.e.s en Europe, en France
et en Isère entre les années 1930 et le mois d'août 1942 ?
